

CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU VINGT ET UN MAI DEUX MIL VINGT SIX

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Mulsans se sont réunis à la salle des fêtes de Mulsans en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Christel SACRÉ, le Maire.

Nombre de conseillers	13
Présents	8

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
SACRÉ Christel	X			
CABO Safiyé	X			
DAMIENS Pierre	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
JOLLET Olivier	X			
LANGLOIS Geneviève		X		M. MARCHAL- ARNOUX
MARCHAL-ARNOUX Maryline	X			
MARGOËL Yann		X		S. CABO
MAUGER Pierre		X		P. DAMIENS
MIDAVAINÉ Virginie		X		B. GAUTIER
NOUVELLON Élodie		X		G. NOUVELLON
NOUVELLON Guillaume	X			
YVON Gaël	X			
TOTAUX	8	5		

Convocation du 12 mai 2026

Monsieur le Maire SACRÉ Christel constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : CABO Safiyé

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 27 avril 2026

**DÉLIBÉRATION
2026 – 026**

**AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES –
SAS METHA BLOIS NORD À FOSSÉ**

Dans le cadre de la consultation publique du dossier de la SAS METHA BLOIS NORD à Fossé du 18 mai au 15 juin 2026 pour la demande pour la régularisation de son unité de méthanisation agricole qu'elle exploite au lieu-dit « Bel Air » à Fossé (41),

Conformément aux dispositions de l'article R.512-45-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis au plus tard quinze jours après la fin de la consultation.

Après avoir pris connaissance du dossier de la SAS METHA BLOIS NORD à Fossé et procédé au vote à main levée, le conseil municipal a émis un avis favorable à la régularisation de son unité de méthanisation agricole qu'elle exploite au lieu-dit « Bel Air » à Fossé (41).

Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 2026 – 027	TARIFS 14 JUILLET 2026
--	-------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix du repas pour le 14 juillet 2026.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Denis BUSSON pour le prix de 11.20 € le repas adulte et 8.20 € le repas enfant.

La commune prend en charge une partie de cette somme pour les habitants de la commune.

Le reste à la charge des familles est le suivant :

7€ pour les adultes et 4 € pour les enfants de Mulsans jusqu'à 12 ans inclus.

11.20 € pour les adultes et 8.20 € pour les enfants hors Mulsans jusqu'à 12 ans inclus.

DÉLIBÉRATION 2026 – 028	TARIFS SAINTE-ANNE 2026
--	--------------------------------

La Sainte Anne aura lieu cette année le dimanche 19 juillet.

Cette année, il est décidé de faire un repas champêtre.

La commission fête et cérémonie a retenu les prix de 20 € pour les adultes de Mulsans et 24 € pour les adultes hors commune et 10 € pour les enfants de la commune ou hors commune jusqu'à 12 ans inclus.

Le conseil municipal donne son accord pour le repas et valide les prix proposés et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 2026 – 029	TRAVAUX DE VOIRIE – CRÉATION DE TRANCHÉE DRAINANTE ET DE CANIVEAUX DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ RURALE
--	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le besoin identifié par les services de la mairie concernant l'amélioration de l'écoulement des

eaux pluviales sur une partie de la rue du Parc,

Considérant que la création de tranchée drainante et de caniveaux sont nécessaires pour : – améliorer la sécurité des usagers – protéger la chaussée – assurer une meilleure gestion des eaux pluviales, – prévenir les dégradations et ruissellements,

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la politique communale d'entretien et de modernisation de la voirie,

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de création de tranchées drainantes et de caniveaux sur :

- **Rue du Parc**
- **Longueur estimée : 180 ml –**
- **Nature des travaux :** Tranchée drainante sous espaces verts, création de regard avec grille en fonte, pose de caniveaux béton type CC1, regard et grille et reprise entre bord chaussée et caniveau
- **Montant de l'opération : 33 670.00€ HT soit 40 404.00 TTC**

Afin de soutenir financièrement cette opération, il est proposé de **solliciter le Conseil Départemental** dans le cadre :

- de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le projet de travaux de création de tranchées drainantes et de caniveaux tel que présenté.
- **Décide** de solliciter la **D.D.S.R.** pour l'obtention d'une aide financière.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents, conventions, demandes de subvention et pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 2026 – 030	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)
------------------------------------	--

- **Vu** le Code général des impôts, notamment l'article 1650 A relatif à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission, chargée notamment d'émettre un avis sur les évaluations foncières servant de base aux impôts directs locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

1. De désigner comme représentant titulaire à la CIID :
Mme GAUTIER Bénédicte, élue municipale
2. De charger M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Beauce Val de Loire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

et représentés, de recevoir cette somme et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION
2026 – 031**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE A LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5211-4-1 relatifs aux transferts de compétences et à l'évaluation des charges transférées,
- **Vu** les statuts de la Communauté de communes Beauce Val de Loire (C.C.B.V.L)
- Considérant que la **CLECT** est chargée d'évaluer les charges transférées dans le cadre des transferts de compétences entre la commune et la communauté de communes,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

1. De désigner comme représentant titulaire à la CLECT :
M. Gaël YVON, élu municipal
2. De désigner comme représentant suppléant à la CLECT :
M. Olivier JOLLET, élu municipal
3. De charger M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Beauce Val de Loire et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

**DÉLIBÉRATION
2026 – 032**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE
PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (PDPFCI)**

- **Vu** le **Code forestier**, notamment les articles relatifs à la prévention des incendies de forêt,
- **Vu** le **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)** élaboré par la Préfecture du département de Loir-et-Cher,
- **Vu** la demande de consultation adressée aux communes par le Préfet en date du 27 avril 2026,
- Considérant que le PDPFCI définit les orientations, priorités et actions de prévention, de surveillance et de lutte contre les incendies de forêt,
- Considérant que la commune est concernée par les enjeux de protection des massifs forestiers, des zones naturelles et des habitations situées à proximité,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'émettre un **avis motivé** sur ce document stratégique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Émet l'avis suivant :

1. **Donne un avis favorable** au projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) présenté par les services de l'État.
2. **Souligne l'importance** des actions prévues en matière :

- de prévention et d'entretien des massifs forestiers,
- de création et d'entretien des pistes DFCI,
- de gestion des interfaces habitat/forêt,
- de sensibilisation de la population au risque incendie.

3. **Autorise M. le Maire** à transmettre le présent avis aux services de la Préfecture et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✦ Travaux de l'église

Le Maire rappelle l'urgence de lancer la **première phase des travaux**, celle-ci portant sur les interventions les plus prioritaires.

Une **réunion publique** sera organisée afin d'informer la population, en présence de l'architecte chargé du projet. Le conseil évoque également la nécessité d'étudier différentes pistes pour **rechercher des financements complémentaires**.

La **DRAC** propose à la commune de signer une convention dès cette année, le projet étant déjà inscrit à son budget. Cette signature garantirait l'obtention de l'aide prévue. Il est précisé qu'aucune garantie n'existe quant à l'inscription d'une ligne budgétaire supplémentaire au **FIP** l'an prochain. Après échanges, **le conseil municipal accepte la signature de la convention pour cette année**.

Une conseillère propose que l'église soit ouverte **le samedi matin** et suggère la possibilité d'y organiser un **concert** en lien avec un professeur de musique.

✦ Jobs d'été

Le conseil municipal donne son accord pour **diffuser sur PanneauPocket** l'affiche de recrutement préparée pour les jobs d'été.

✦ Convention SPA

À ce jour, la commune ne dispose **d'aucune convention** avec une fourrière animale.

La SPA de Morée a établi une proposition de convention à la demande de la commune.

Le conseil municipal souhaite toutefois **obtenir d'autres propositions tarifaires**, les montants présentés lui semblant élevés.

Ce point est **reporté** à une séance ultérieure.

✦ Aménagement du devant de la mairie

Une conseillère demande qu'un **devis** soit réalisé pour l'aménagement de l'espace situé devant la mairie.

Le conseil municipal **accepte** la réalisation de ce devis.

✦ Implantation des appuis vélos

Une discussion est engagée concernant le **choix de l'emplacement** des futurs appuis vélos. Aucune décision n'est arrêtée à ce stade.

Fin de la séance 21 h 10

Le Maire

Christel SACRE

C



Le secrétaire de séance

Safiyé CABO